

PACTE TERRITORIAL POUR LA PROMOTION DE LA SANTE MENTALE.

« En hommage à tout le chemin parcouru ces dernières décennies, à tous ceux qui ont contribué à améliorer le sort des personnes vivant avec un trouble psychique, à tous les sacrifiés, à tous les survivants, à nos nouveaux rétablis. »

Magali LAVIROTTE, Manifeste d'une rétablie. Lecture du 21 octobre 2023 à Avignon

Engagement des membres du Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon.

Préambule

Depuis 2017, le conseil local de santé mentale d'Avignon s'emploie à favoriser le lien entre les acteurs du territoire, dynamiser des réseaux, encourager des partenariats, enrichir une culture commune de la santé mentale. Il a identifié des problématiques et des axes de réflexion partagés. Il a mis en œuvre des groupes de travail. Ceux-ci ont permis le développement d'actions et de projets adaptés aux besoins des habitants d'Avignon et du département. Il s'appuie sur l'implication des professionnels de tout secteur, sur celle des personnes vivant avec des troubles psychiques et sur leurs proches.

Dans un contexte transformé par plus de deux ans de crise sanitaire, une crise économique, des conflits internationaux et le dérèglement climatique, face à des constats graves de « douleur d'existence »¹ dans la société, de tensions éprouvées à toutes les échelles, les membres du Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon s'engagent dans une dynamique porteuse d'espoir, d'esprit de renouveau et de dynamisme. Ils appellent l'ensemble des acteurs de la cité à s'ouvrir et la collectivité à rendre accessible à tous l'ensemble de ses espaces.

Les signataires affirment qu'il est possible :

- De réfléchir et d'agir dans un esprit de solidarité et respect inconditionnel des personnes, loin des idées reçues sur la santé mentale et la psychiatrie.
- D'aider les acteurs individuellement et collectivement à faire face aux difficultés liées aux situations de souffrance psychique en engageant des réflexions de fond et en mettant en place des actions concertées et coordonnées à l'échelle du territoire. Celles-ci se conçoivent en complément des mesures prises par les services sanitaires et sociaux existant et s'appuient sur leurs compétences cliniques. Elles consistent à promouvoir la santé mentale et le bien-être, à

¹ FURTOS Jean, « La précarité et ses effets sur la santé mentale », Le Carnet PSY, 2011/7 (n° 156), p. 29-34. DOI : 10.3917/lcp.156.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2011-7-page-29.htm>

renforcer les actions préventives et l'entraide, et à apporter un soutien aux personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi qu'à leurs proches.

Les signataires du pacte souhaitent en se mobilisant collectivement, contribuer à mettre en œuvre une dynamique territoriale de promotion de la santé mentale à laquelle chacun et chacune peut apporter sa part.

Engagement 1 : S'engager activement pour une société qui reconnaît la valeur de tous ses membres.

Avec audace, les membres du CLSM d'Avignon souhaitent contribuer à faire évoluer la société de manière à ce que chacun puisse s'y sentir à sa place et y percevoir la reconnaissance de sa valeur.

Conscients des défis rencontrés dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, les membres du Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon reconnaissent la nécessité de toujours apprendre et évoluer. Ils reconnaissent la pertinence de réfléchir avec des pairs aidants, des personnes vivant avec des troubles mentaux, des professionnels de la santé mentale, des chercheurs, des juristes. Ils s'appuieront sur ces enseignements pour améliorer leur approche et leur compréhension de la santé mentale, en s'appuyant sur les valeurs de respect, d'inclusion et de solidarité.

Engagement 2 : Affirmer que le respect des libertés individuelles passe par celui d'un esprit de collectivité.

Les membres du conseil local de santé mentale d'Avignon s'engagent à développer des lignes directrices claires pour promouvoir le respect de chacun par chacun et, pour chacun, la liberté de faire ses propres choix, résoudre les conflits potentiels entre les droits individuels et le bien-être collectif.

Engagement 2 : Cultiver le lien avec l'environnement pour permettre le respect de soi et des autres.

En s'appuyant sur une sensibilité retrouvée vis-à-vis de la nature et de la promotion du vivant, les signataires s'engagent à favoriser pour chacun la perception d'une paix intérieure. Celle-ci représente la condition sine qua non de l'expression et de l'expérience d'un respect mutuel et inconditionnel dans les relations entre citoyens, quelle que soit leur place ou leur fonction. Cet objectif implique la mise en œuvre des projets de sensibilisation à l'environnement et impliquent directement les membres de la

communauté. Cela pourrait inclure des programmes éducatifs sur la nature et la santé mentale, et des activités de plein air pour encourager la connexion avec la nature. Ces projets pourraient être l'occasion de partenariats entre des organisations environnementales et de santé mentale.

Engagement 4 : Œuvrer pour un sentiment de sécurité retrouvée.

Les signataires dénoncent le recours à la violence quel que soit son contexte. Ils s'engagent à contribuer à l'élaboration de plans d'action concrets pour promouvoir la sécurité, en mettant l'accent sur la prévention de la violence et l'amélioration de l'accès aux soins de santé mentale.

- Dans le milieu familial, en refusant la banalisation de la violence,
- Au regard de la santé, en remettant soin et prendre soin, au cœur de l'intention et des pratiques de tous,
- A l'intérieur d'une communauté d'appartenance, en travaillant à la restauration d'un corpus commun, en s'appuyant chaque fois que nécessaire sur des médiateurs pour favoriser la reprise d'un dialogue là où il paraît compromis,
- En cultivant le respect d'un ordre social clairement identifié et repérant, en redéfinissant les limites rassurantes et permettant de structurer les relations humaines.

Engagement 5 : Organiser ses travaux pour que chacun et chacune puisse y contribuer.

Conscients de la limite de leurs connaissances, les membres du CLSM d'Avignon éviteront l'expression d'opinions clivées pour montrer avec sagesse leur humilité et leur modération. Ils s'appliqueront à employer un vocabulaire adapté à la compréhension de tous.

Les membres du CLSM établiront des critères et des processus transparents pour identifier, valoriser et mobiliser les compétences des membres du CLSM et de la communauté. Cela pourrait inclure la création d'un comité de reconnaissance des compétences qui évalue et reconnaît les contributions individuelles. Il est essentiel de mettre en place un cadre qui favorise l'ambition, la collaboration et le respect des vulnérabilités de chacun.

Engagement 6 : Valoriser les compétences de chacun, reconnaître et respecter les vulnérabilités de tous.

Les membres du CLSM d'Avignon feront appel à leur intelligence et à celle des personnes qui les entourent, s'appuieront sur les compétences identifiées et valorisées des uns et des autres et feront preuve d'ambition face aux enjeux de leur mission.

Ils s'obligeront au cours de leurs échanges à une parfaite politesse, faisant preuve d'indulgence face à leurs vulnérabilités et de solidarité face à leurs difficultés.